



Stratégie



Graphisme



Image  
et son



Internet



Impression  
et goodies

## ► Conditions générales de vente

### Article 1 - Généralités

Tous les travaux et livraisons réalisés par Rêvolution, ou pour son compte, sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur les conditions de nos clients, sauf dérogation écrite et formelle de la part de Rêvolution.

### Article 2 - Commandes

Les commandes ne deviennent définitives que par l'acceptation de Rêvolution, confirmée par écrit. Sauf dérogation écrite et formelle de Rêvolution, les commandes sont indivisibles. Rêvolution se réserve le droit de sous-traiter tout travail.

### Article 3 - Délais de réalisation

Concernant les prestations intellectuelles, les délais courent à compter de la remise complète de tous les éléments nécessaires à la réalisation du travail commandé (informations, textes, images, etc.).

Concernant l'impression et la production de supports, les délais de livraison courent à compter de la réception du "Bon à tirer". Ils sont susceptibles d'une variation de deux jours pendant la première semaine et d'un délai additionnel d'une journée par semaine supplémentaire. Ils sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou pour toute cause échappant au contrôle de Rêvolution y compris le fait de tiers (fournisseurs ou sous-traitants).

En cas d'erreur d'impression ou de fabrication non imputable au client ou de livraison de produits défectueux ou endommagés, Rêvolution est exclusivement tenue d'effectuer une seule réimpression ou relance de production. Sauf stipulation contraire, le retard dans la fourniture au client ne peut donner lieu à dommages et intérêts.

### Article 4 - Propriété intellectuelle ou artistique

Tout travail préparatoire réalisé sur quelque support que ce soit (croquis, maquette, logo, dessin, photo, etc.) établi par Rêvolution procède d'une activité créatrice protégée par la loi et, à ce titre, demeure propriété exclusive de Rêvolution, et le client ne peut en exiger la remise avant ou après l'exécution du travail.

Tout travail de conception, sur quelque support que ce soit, reste dans les ateliers de Rêvolution aux risques et périls du client qui dégage expressément Rêvolution de toute responsabilité. Les corrections ou modifications demandées, pendant ou après l'exécution du travail, sont facturées en fonction de l'état d'avancement des travaux et frais engagés.

Les droits d'auteur demeurent la propriété de Rêvolution, sauf convention spéciale expresse et écrite.

### Article 5 - Prix

Les conditions de réalisation et les prix établis par Rêvolution ne sont applicables que durant un délai de 30 jours à compter de leur présentation. Passé ce délai, ils doivent faire l'objet d'une nouvelle étude de la part de Rêvolution. Les prix subissent des majorations lorsque les travaux doivent être exécutés en dehors des heures normales par suite des exigences formulées par le client. Au cas où aucune suite ne serait donnée aux travaux préparatoires, ceux-ci feraient l'objet d'une facturation des frais engagés jusqu'au jour de l'annulation de la commande.

### Article 6 - Conditions de paiement

Sauf dérogation, les travaux et livraisons sont payables toutes taxes comprises, en euros, au siège de Rêvolution :

- La moitié de la valeur TTC à la confirmation de la commande ;
- Le solde à la livraison.

Le non-paiement à l'échéance convenue entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable le débit d'intérêts conventionnels de 10 % l'an, sans préjudice de la possibilité pour Rêvolution d'exercer son droit de rétention sur les produits ou travaux impayés. De plus, et dans un délai de huitaine à dater de l'envoi d'une mise en demeure au client, Rêvolution peut réclamer au client un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement (y compris honoraires d'avocats ou intermédiaires de recouvrement) encourus par suite du retard de paiement, outre les frais de justice. Les traites doivent être retournées sous huitaine. A défaut, Rêvolution se réserve le droit de faire dresser un protêt faute d'acceptation.

### Article 7 - Réclamations - Responsabilité

Toute réclamation doit être faite par e-mail sous cinq jours francs à compter de la livraison. L'absence de réclamation sous ce délai emporte acceptation entière de l'ensemble de la livraison. Si le client néglige de prendre livraison, le délai de cinq jours prend cours à la réception de l'avis d'expédition ou document équivalent. L'utilisation d'une partie de la fourniture entraîne également de plein droit l'agrément de la totalité de celle-ci. La réclamation concernant des erreurs ou omissions qui n'auraient pas été corrigées sur le "Bon à tirer" n'est pas prise en considération.

En toute hypothèse, la responsabilité éventuelle de Rêvolution est expressément limitée, selon le choix de Rêvolution, au remplacement du travail défectueux ou au prix HT prévu pour ce travail. La défectuosité d'une partie de la livraison ne peut motiver le rejet total ni le non-paiement à l'échéance de la marchandise acceptée. En matière d'impression, la conformité exacte des teintes à reproduire et une invariabilité totale de l'encrage ainsi que du repérage ne sont pas garanties.

Une latitude correspondant à la nature du travail doit être admise. Cette tolérance peut être majorée pour les articles comportant un façonnage particulièrement difficile.

### Article 8 - Droit applicable - Compétence

Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège de Rêvolution, et le droit français applicable.

